

... si l'on nous demande d'envoyer un nombre important de Canadiens outre-mer, nous soumettrons la question au Parlement avant qu'une décision finale ne soit prise.

Je voudrais qu'on me le confirme aujourd'hui. J'espère sincèrement que le secrétaire parlementaire, qui a pu examiner la question à loisir durant près de trois semaines, promettra à la Chambre de lui soumettre la question avant toute décision définitive. J'espère que le gouvernement me laissera savoir quels effectifs seront envoyés et en quels termes il avisera nos alliés de l'OTAN que nous ne serons pas en mesure de tenir certains de nos engagements.

L'hon. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Comme le sait pertinemment le député, l'Égypte, Israël et les États-Unis ont signé l'accord du Camp David à l'automne 1978, vivement encouragés par le Canada et beaucoup d'autres pays. Par suite de cet accord, l'Égypte et Israël signaient le 26 mars 1979 un traité de paix prévoyant qu'Israël devait se retirer du dernier tiers du Sinaï en 1982. Entre-temps, il devait y avoir un déploiement de forces des Nations Unies et d'observateurs. Toutefois, à défaut des forces des Nations Unies, les États-Unis devaient établir et maintenir eux-mêmes cette force pour le maintien de la paix. En mai 1981, il devint clair que le conseil de sécurité des Nations Unies ne pouvait autoriser l'envoi de troupes; par conséquent, l'Égypte et Israël ont consenti à l'établissement d'une «force multinationale accompagnée d'observateurs».

Nous avons discuté de la position du Canada avec de nombreux pays. Comme en témoignent nos actions dans le passé, nous sommes toujours disponibles pour ce genre d'opération, mais on ne nous en a pas fait la demande officielle. Par conséquent, nous n'avons aucun engagement en ce sens. Toutes ces questions qu'on nous pose à la Chambre à propos de la durée du séjour éventuel de nos troupes, du nombre de soldats qui seront en cause et de l'importance du matériel qu'ils emporteront avec eux, sont donc purement hypothétiques.

Le député a posé une question importante au sujet de la nécessité d'informer la Chambre. Dans le passé, on a demandé l'approbation de la Chambre lorsque la participation à une opération de maintien de la paix mettait en cause un contingent important de troupes canadiennes. Je pense que cela relève de la tradition de la Chambre.

Sur la question du contrôle des opérations par les États-Unis, il n'y a pas accord mais, d'après les lignes directrices, il semble que jusqu'ici le commandant des forces sera un lieutenant-général norvégien. Il sera comptable à un directeur général civil mais si les États-Unis étaient chargés de l'opération, ce serait à un militaire américain. Enfin, le directeur général sera comptable aux Égyptiens et aux Israéliens.

Quant à participer à des opérations de maintien de la paix où que ce soit sous l'égide des États-Unis, la réponse est non. Les forces canadiennes ne l'ont jamais fait dans un passé rapproché et elles n'ont pas l'intention de le faire à l'avenir.

• (2210)

Autrement que sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, nous avons déjà participé à des forces de ce genre comme la Commission internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine. Sous l'égide de l'Organisa-

tion des Nations Unies, citons la surveillance du cessez-le-feu sur les hauteurs du Golan...

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre.

LES CHEMINS DE FER—LES PENSIONS DES CHEMINOTS À LA RETRAITE. B) LE PROJET DU CN D'UTILISER SA CAISSE DE RETRAITE POUR ACHETER DES ACTIONS DE GULF OIL

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Monsieur l'Orateur, plus tôt cette année, j'ai posé certaines questions au sujet des pensions des cheminots à la retraite du CN et du CP. Mes questions s'adressaient à celui qui était alors ministre du Travail. Les pensions des cheminots à la retraite sont parmi les plus basses au Canada. Certains anciens cheminots reçoivent des augmentations misérables de \$4 par année et certains ont une pension de seulement \$115 par mois. J'avais demandé quelles mesures le ministre comptait prendre pour rectifier cette situation honteuse. Comme je l'avais signalé à ce moment-là, le ministre des Transports (M. Pepin) a bien précisé qu'il ne fera absolument rien pour aider les cheminots à se sortir de ce mauvais pas et il a affirmé que c'était au ministre du Travail qu'il appartenait de prendre des mesures à cet égard.

J'ai soulevé la question à certains comités permanents et j'ai écrit au ministre des Transports et au ministre du Travail, mais sans résultat.

J'ai aussi présenté des motions à la Chambre pour signaler que les cheminots à la retraite ont dû se contenter d'augmentations aussi ridicules que \$77 sur une période de 19 ans. Cela représente au total \$4 par année ou 33c. par mois et donne aux cheminots une pension de \$265 par mois. Une augmentation de 33c. n'aide pas beaucoup à faire face à des taux d'inflation records de 12.6 p. 100, à une hausse de 15.2 p. 100 du prix des produits alimentaires et à une augmentation du prix de l'essence de 80c. le gallon. Il s'agit ici des cheminots qui ont pris leur retraite avant 1972.

Plus tôt cette année, le secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Bockstael) m'a signalé que l'amélioration progressive des gains réalisés par la caisse à cause de certains investissements permettra au CN de réduire son passif sans capitalisation et d'augmenter sa capacité de verser une pension convenable à ceux qui sont déjà retraités ou qui prendront leur retraite plus tard. Selon lui, en réduisant les investissements et en augmentant les pensions sans songer à l'avenir, la caisse de pension s'épuiserait certainement et les actuels indépendants peuvent le confirmer.

Cette réponse montre bien que le gouvernement libéral n'a pas l'intention d'aider les cheminots retraités du CP et du CN qui sont maintenant septuagénaires et octogénaires.

J'ai reçu dernièrement une lettre du ministre des Transports, qui me dit ceci:

Les états financiers de la caisse de retraite du CN, qui ont été publiés, révèlent que la caisse a acheté des actions de sociétés pétrolières pour la première fois en 1979, et qu'à la fin de 1980, ce portefeuille était évalué à environ 54 millions de dollars, soit quelque 2 p. 100 de la valeur estimée de la caisse de retraite du CN.

Je voulais savoir comment on se servirait des caisses de retraite. Une partie de cet argent aurait dû servir à augmenter le montant des pensions. Cela n'aurait pas mis la caisse en faillite.